

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 37/06

AMR 36/007/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ PRÉSUMPTION DE RECOURS EXCESSIF À LA FORCE

HAÏTI

les personnes qui manifestent à Port-au-Prince

Londres, le 14 février 2006

Les informations selon lesquelles un homme a été tué par balle au cours d'une manifestation organisée pour contester les résultats de la récente élection présidentielle en Haïti ont exacerbé les tensions dans la capitale, Port-au-Prince. Des manifestants ont attribué la mort de cet homme à des membres de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qu'ils accusent d'avoir tiré sur la foule des protestataires. La MINUSTAH, toutefois, nie ces allégations. Amnesty International craint que la hausse des tensions n'entraîne une escalade de la violence et une multiplication des violations des droits humains.

Le premier tour de l'élection présidentielle haïtienne, reporté à plusieurs reprises, a finalement eu lieu le 7 février. Dans un premier temps, René Garcia Préval, qui bénéficie d'un soutien important parmi les électeurs les plus défavorisés, a semblé avoir remporté ce scrutin dès le premier tour. Toutefois, après le dépouillement de 90 p. cent des bulletins de vote, il est apparu qu'il était possible que René Préval n'ait pas obtenu la majorité absolue des suffrages et qu'un second tour soit organisé le 19 mars.

Le 13 février, après avoir appris qu'un second tour aurait peut-être lieu, de nombreux partisans de René Préval sont descendus dans les rues de Port-au-Prince, où ils ont brûlé des pneus et érigé des barricades, affirmant que les résultats étaient truqués et que leur candidat avait été victime d'une fraude électorale. Selon certaines sources, des coups de feu ont été tirés pendant les manifestations et un homme au moins a été tué. Des personnes affirment avoir vu des membres des troupes de maintien de la paix de l'ONU tirer sur la foule. Un porte-parole des Nations unies a déclaré que les soldats de la paix avaient tiré des coups de semonce, mais qu'ils n'avaient tué personne. Un certain nombre d'allégations ont fait état de cas de fraude au cours du processus électoral, et deux membres du Conseil électoral provisoire auraient affirmé que les résultats de l'élection avaient été truqués.

La responsabilité des Nations unies avait déjà été mise en cause après que des civils eurent perdu la vie au cours d'opérations de maintien de l'ordre en Haïti, en juillet 2005 et janvier 2006. Amnesty International estime que la MINUSTAH et les autorités haïtiennes doivent ordonner l'ouverture d'une enquête exhaustive et indépendante sur ces derniers événements et exhorte tous ceux qui sont amenés à jouer un rôle dans le processus électoral actuel à respecter les droits humains et l'état de droit.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de votre inquiétude pour la sécurité des manifestants qui ont contesté les résultats de l'élection présidentielle, et rappelez à la MINUSTAH qu'elle doit respecter pleinement son mandat, qui consiste à « *protéger les civils contre toute menace imminente de violence physique* » ;

– demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur les morts survenues et les blessures infligées au cours des violences politiques que connaît actuellement Haïti ;

– exhortez les autorités à veiller à ce que toutes les opérations de maintien de l'ordre et de la sécurité publique soient menées de façon conforme aux normes des Nations unies relatives au recours à la force et à l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois ;

– insistez auprès des autorités pour que toutes les allégations de violations des droits humains commises par des membres des forces de police et de sécurité donnent lieu sans délai à des enquêtes impartiales et approfondies, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés de ces agissements soient déférés à la justice ;

– demandez instamment que toutes les personnes appelées à jouer un rôle dans le processus électoral respectent les droits humains et l'état de droit.

APPELS À :

Représentant spécial des Nations unies :

Mr Juan Gabriel Valdés
Special Representative of the Secretary-General
United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH)
385, Ave. John Brown, Bourdon, B.P. 557, Port-au-Prince,
Haiti (W.I.)

Fax : +509 244 3512

Formule d'appel : *Dear Special Representative Valdés, /*
Monsieur le Représentant spécial,

Commandant de la MINUSTAH :

Lt. General José Elito Siqueira Carvalho
United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH)
385, Ave. John Brown, Bourdon, B.P. 557
Port-au-Prince, Haiti (W.I.)

Fax : +509 244 3512

Formule d'appel : *Dear Lt. General Siqueira, /* Mon
Général, (si vous êtes un homme) **ou** Général, (si vous êtes
une femme)

Commissaire de la Police civile des Nations unies en Haïti (UNPOL) :

Mr R. Graham Muir
Police Commissioner
United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH)
385, Ave. John Brown, Bourdon, B.P. 557, Port-au-Prince, Haiti (W.I.)

Fax : +509 244 9366

Courriers électroniques : muir@un.org

Formule d'appel : *Dear Commissioner Muir, /* Monsieur le Commissaire,

COPIES À :

Premier ministre :

Monsieur Gérard Latortue
Ministère de l'Intérieur, Villa d'Accueil, Delmas 60
Musseau, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

Fax : +509 249 5561

Formule d'appel : Monsieur le Premier Ministre,

Directeur Général de la Police nationale d'Haïti (PNH) :

Mario Andresol
Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti
Grand Quartier Général de la Police
12 rue Oscar Pacot, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

Fax : +509 245 7374

Formule d'appel : Monsieur le Directeur Général ,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 MARS 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*